

## CAISSE DES ECOLES

Publié le : COMITE DU : 30 NOVEMBRE 2023  
Présents : 9 DELIBERATION N° : 39/2023  
Représentés : 3  
Absents : 5 DGA DE SECTEUR : ANNE FEVRIER-LAMY  
Pour : 12 SERVICE : CAISSE DES ECOLES  
Contre :  
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : AMELIE TORET

### DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT ENTRE L'ANCT ET LA CAISSE DES ECOLES POUR LE FINANCEMENT DU PRE SUR L'EXERCICE 2024

#### LE COMITE,

VU le Code de l'Education,

VU la loi du 28 mars 1882 article 17 alinéa 1, rendant obligatoire les Caisses des Ecoles pour toutes les communes,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 article 23 relative aux compétences de la Caisse des Ecoles,

VU la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et notamment son titre III relatif à la promotion d'égalité des chances instituant des dispositifs de réussite éducative, s'adressant prioritairement aux enfants (2-16 ans) situés en zone urbaine sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire,

VU en particulier l'article 130 de la loi précitée permettant d'élargir les compétences de la Caisse des Ecoles à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés, aux fins de constituer des dispositifs de réussite éducative,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2005 désignant la Caisse des Ecoles comme support du programme de réussite éducative,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**D'AUTORISER** la Caisse des Ecoles à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Politique de la Ville d'un montant de 180 391 € (cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-onze euros) auprès de l'Etat, représenté par le Préfet de l'Essonne, pour l'année 2024, à solliciter et encaisser ces financements,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**  
Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Genevieve-des-Bois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 6 novembre se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

### Etaient présents :

Présents : M. Philippe ROGER, M. Héritier LUNDA, , Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédric FERREIRA, Mme Stéphanie GONCALVES, M. Dimitri GORGE BERNAT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M. Emmanuel CUADRADO

### Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON  
M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.  
Mme Karla AREL donne pouvoir à Mme Brigitte JAUNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

### Etaient excusés :

M. Marc LE MEUR, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Sonia KADDOUR, Mme Jocelyne LENHART, Mme Fabienne GUYOT.

Etaient présentes également : Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

<u>Nombre de membres</u>	
Composant le comité : 17	
En exercice	: 17
Présents	: 9
Absents	: 5
Représenté	: 3